

## Suite de parcours possible

**LAVENTURE  
D'UVIVANT.FR**  
RENDEZ-VOUS EN LIGNE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Olivier de Serres**  
CULTIVER & TRANSMETTRE

- CS arboriste élagueur
- CS arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs
- CS constructions paysagères...
- Pour vous aider à trouver une formation : [InserJeunes](#)



## Contacts utiles pour des renseignements

- **OPCO pour les paysagistes—OCAPIAT :**  
✉ : [aura@ocapiat.fr](mailto:aura@ocapiat.fr) Accueil ☎ : 04.72.37.95.75
- **La DREETS—Unité territoriale d'Ardèche :**  
Accueil ☎ : 04.75.66.74.74

### Les + de la formation :

- une formation en partenariat avec les professionnels
- une formation technique et spécialisée, basée sur la pratique
- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation

### Un centre garantissant:

- le suivi administratif, pédagogique, individuel de chaque stagiaire
- Une possibilité d'hébergement et de restauration sur site :  
Tarif pour une nuit en chambre double : 16 € (pour les majeurs) - Mineurs : internat au lycée (5 € la nuitée) / Tarif déjeuner et diner : 5 € et petit-déjeuner : 2 €

### Renseignements & inscriptions :

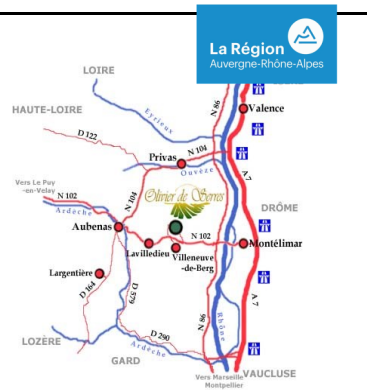
**CFPPA Olivier de Serres**  
**1062 chemin du Pradel**  
**07170 MIRABEL**

Accueil Tél : 04 75 36 71 80

Fax : 04 75 36 76 02

[cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr)

<http://epl.aubenas.educagri.fr>



Mise à jour le 30/05/2024

## FORMEZ-VOUS :

### Brevet Professionnel Aménagements Paysagers Formation Continue



CFPPA Olivier de Serres

1062 chemin du  
Pradel

07170 MIRABEL

Tél : 04.75.36.71.80



<b>Objectifs</b>	Acquérir les connaissances et compétences techniques des métiers du paysage Obtenir un diplôme de niveau 4
<b>Métiers visés</b>	Ouvrier qualifié en entreprise du paysage ou dans un service espaces verts d'une collectivité ou agent espaces verts en hôtellerie de plein air Jardinier Paysagiste
<b>Public</b>	Salariés en reconversion Demandeurs d'emploi
<b>Prérequis</b>	<b>Avoir un CAPa Jardinier Paysagiste ou une expérience professionnelle dans le paysage de 6 mois minimum</b> Avoir un projet salarial ou entrepreneurial dans le secteur du paysage
<b>Statut pendant la formation</b>	Stagiaires de la Formation Continue
<b>Durée et dates</b>	Formation d'une durée de <b>1218 h en centre sur 1 an</b> (798 heures en centre et 420 heures en entreprise) en Formation continue sous certaines conditions (parcours individualisé)  <b>Session du 14/10/2024 au 26/06/2025</b>
<b>Coût</b>	13€/h, soit 10 374 € CPF possible en FC - France Travail :abondement du CPF ou Aide Individuelle de Formation (AIF)  Voir les conditions générales de vente sur notre site internet : <a href="https://epl.aubenas.educagri.fr/">https://epl.aubenas.educagri.fr/</a>
<b>Admission</b>	Dossier de candidature et entretien et tests <b>Information collective : le 25/04/2024 / le 05/06/2024 et le 03/07/2024</b>  (dates sur le site internet)
<b>Indicateurs</b>	Nouvelle formation—Ouverture en 2024

## Programme de Formation

### Enseignements généraux ou transversaux (environ 1/4 des heures) :

- Agronomie - Fertilisation
- Ecosystème - développement durable
- Droit du travail - Données technico-économiques du Paysage
- Botanique
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (2 jours)

### Enseignements professionnels ou spécifiques (environ 3/4 des heures) :

- Organisation des travaux d'un chantier d'aménagement : *gestion d'un chantier (avec et sans équipe)*
- Réalisation des travaux d'entretien des végétaux : *taille avec fertilisation du sol et suivi sanitaire du végétal*
- Réalisation des travaux de mise en place de végétaux : *plantation et semis—engazonnement*
- Mise en place des infrastructures : *murets en pierres sèches—pavage et dallage—pavage et terrasses en bois*
- **UCARE du territoire : Végétalisation d'un mur**

## Evaluation

\* Pour les unités capitalisables professionnelles et l'UCARE : évaluation réalisée en situation de travail, suivi d'un entretien d'explicitation Jury avec le formateur technique et un professionnel

\* Pour l'unité capitalisable générale : évaluation à partir d'un dossier écrit, puis un oral - Jury de 2 formateurs et travail en binôme avec un passage à l'oral devant un jury de 2 formateurs

